

Ref. La vie des femmes au Luxembourg

- Vous saviez que le Luxembourg a un Ministère dédié à l'égalité des chances, appelé **Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes**.
Jette un coup d'œil !

<https://luxembourg.public.lu/fr/vivre/famille/egalite-des-chances.html>

<https://mega.public.lu/fr/luttes-discriminations/definitions.html>

- **Législation en Luxembourg :**

[Loi du 15 décembre 2016 L'égalité au poste de travail](#)

[Loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique](#)

[Loi du 20 juillet 2018 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention* et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)

- **Les Droits Humains et la question de genre**

Les droits humains dans la question de genre impliquent la garantie de l'égalité, la protection contre les discriminations et violences, ainsi que le respect de l'autonomie et de la dignité des individus, indépendamment de leur sexe ou de leur genre.

Voici une sélection des principales conventions internationales :

- o La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979)
- o La Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)
- o La Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011)

- **CIFRES :**

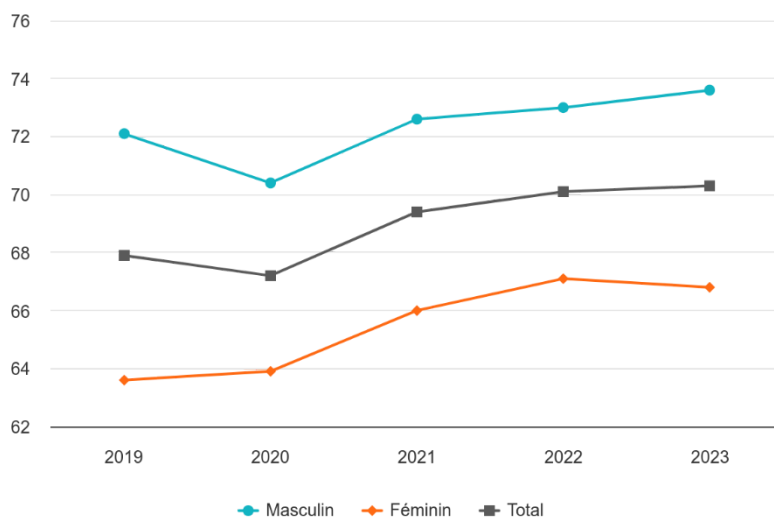
- o dehor du site **MEGA du Ministère** de Egalite de chance, donne un regard au cifres basée sur le rapport de **Statec**
- o Principaux fact et cafrs sintérisé ici:
<https://janette.lu/la-vie-des-femmes-au-luxembourg-en-quelques-chiffres/>

1. Situation Femme/Homme sur le marché du travail

Depuis 2020, on observe en général une amélioration des conditions salariales. Le Luxembourg présente une situation exceptionnelle : pour la première fois au Grand-Duché, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est devenu négatif, c'est-à-dire en faveur des femmes. Cependant, il convient de souligner que cet écart reste largement en faveur des hommes dans certains secteurs, tels que la finance (23 %), l'immobilier (23 %), etc. il y a presque 20 ans, le taux d'emploi des femmes s'élevait à 54% alors qu'il est de 70% aujourd'hui pour les femmes âgées de 20 à 64 ans.

Source statec

<https://observatoire-egalite.lu/emploi/situation-marche-travail/>



2. Violence fondée sur le genre

« La **violence à l'égard des femmes et des filles** indépendamment de leur identité de genre et dans toute leur diversité, souvent intitulée " violence fondée sur le genre " est l'expression la plus flagrante de l'inégalité entre les femmes et les hommes et représente l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde. »

"La violence est une atteinte grave aux droits fondamentaux. Elle peut revêtir une multitude de formes, dont la violence domestique, ainsi que la violence physique, psychologique et sexuelle. Elle peut en outre englober des comportements violents individuels et collectifs, tels que les violences fondées sur le sexe, dont le mariage, l'avortement et les stérilisations forcés ainsi que les mutilations génitales féminines et la traite des êtres humains. " Toutes ces formes de violence sont incriminées par le Code pénal luxembourgeois.

<https://mega.public.lu/fr/luttes-discrimination/definitions.html>

<https://violence.lu/types-de-violence/>

“**Sexism** is any act, gesture, visual representation, spoken or written words, practice or behaviour based upon the idea that a person or a group of persons is inferior because of their sex, which occurs in the public or private sphere, whether online or offline... Sexism affects mostly women. It can also affect men and boys when they don't conform to stereotyped gender roles”

<https://stopsexism.lu/>

« Toute **discrimination** fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge et la nationalité est interdite. Le cadre légal – national, européen et international – est clair. Pourtant, les stéréotypes sur lesquels se fondent les discriminations sont parfois profondément ancrés dans nos sociétés. Face à ces défis, le Luxembourg s'engage pour la défense des droits et en faveur de la diversité. »

<https://cet.lu/en/home/>

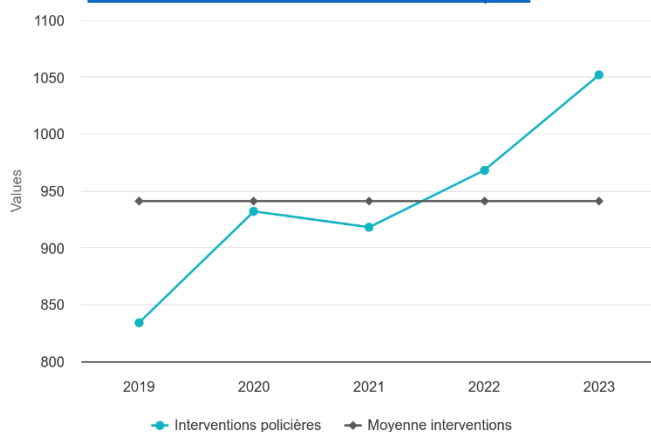
<https://youtu.be/8d7kW8nTYog>

<https://www.cigale.lu/?lang=en>

CIFRES

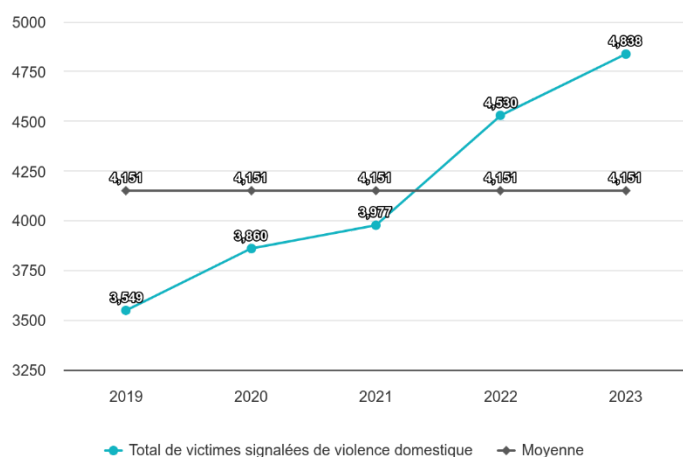
- a) Interventions policières dans le contexte d'une violence domestique (en nombre absolu)

<https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/interventions-policieres-dans-le-contexte-dune-violence-domestique/>



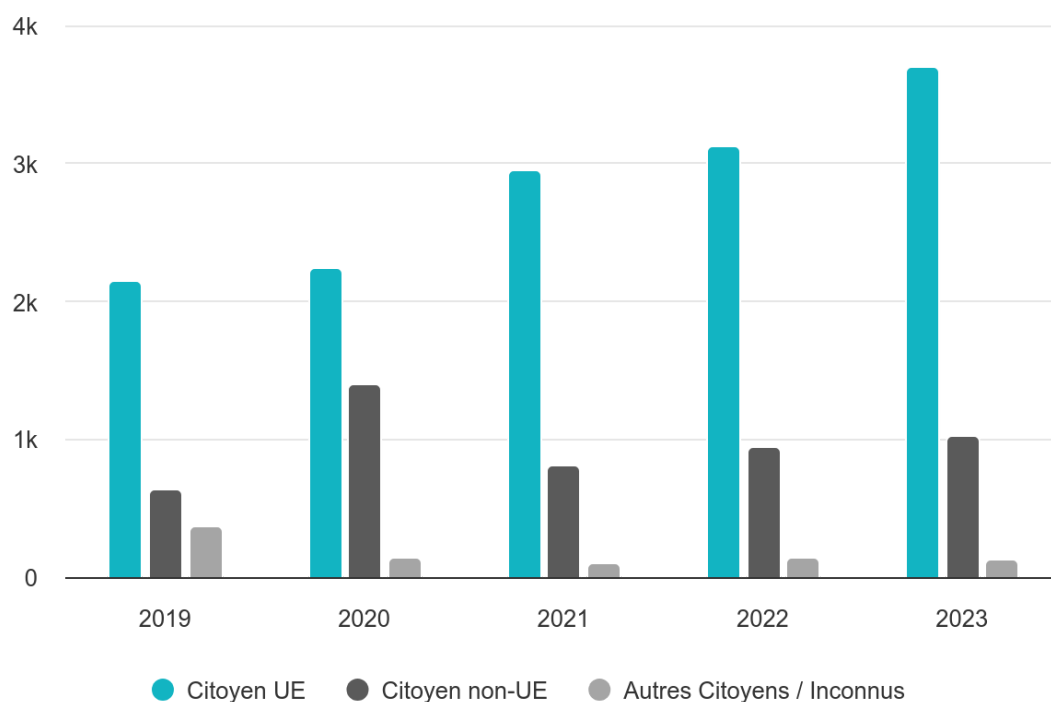
- b) Nombre total de victimes signalées de violence domestique (en nombre absolu)

<https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/nombre-total-de-victimes-sigalees-de-violence-domestique/>



Sub-indicateurs – Typologies de violence (en nombre absolu)

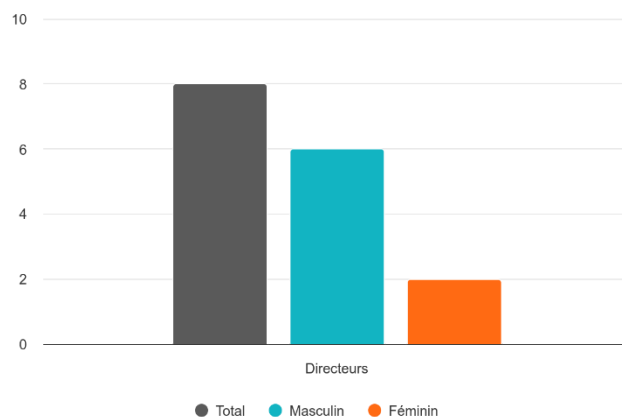
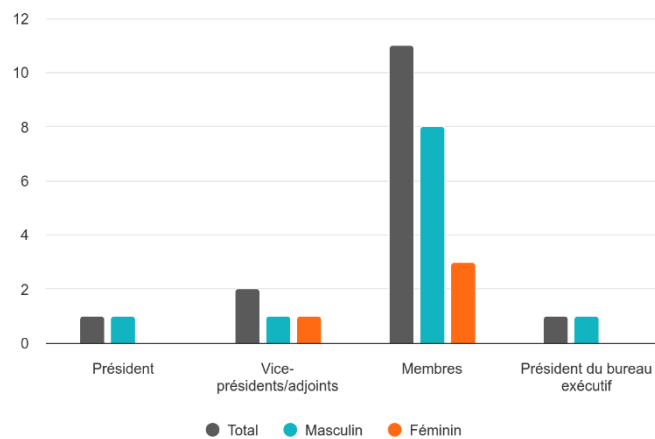
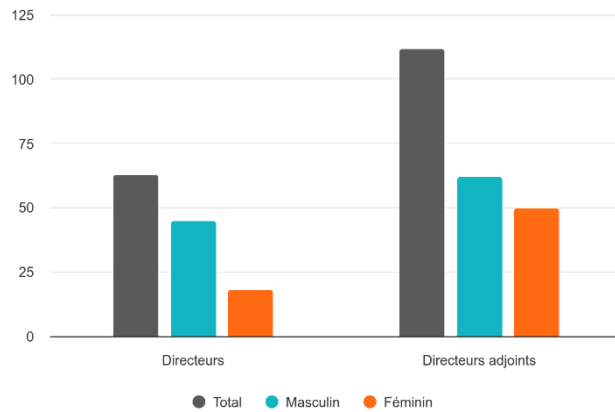
Indicateur	2015	2016	2017	2018
Nombre annuel de victimes signalées de violence domestique physique	1494	1328	1620	1588
Par 1000 habitants	2,7	2,3	2,7	2,6
Nombre annuel de victimes signalées de violence domestique psychologique	664	892	1284	1383
Par 1000 habitants	1,2	1,5	2,2	2,3
Nombre annuel de victimes signalées de violence domestique sexuelle	22	37	62	49
Par 1000 habitants	0	0,1	0,1	0,1
Nombre annuel de victimes signalées de violence domestique économique	16	14	91	83
Par 1000 habitants	0	0	0,2	0,1



3. Prise de décision

« Une priorité de la politique d'égalité entre femmes et hommes représente la prise de décision. Malgré quelques avancées des dernières années, les femmes sont encore sous-représentées dans les enceintes de haut niveau où se prennent les décisions, que ce soit dans le domaine de l'économie ou de la politique. Mais la prise de décision ne se réduit pas uniquement à ces deux domaines, mais elle concerne également d'autres domaines tels que la société civile, le pouvoir judiciaire, le sport, le milieu académique, les médias ou encore la culture. »

<https://observatoire-egalite.lu/prise-de-decision/>



❖ Le femmes et le sport

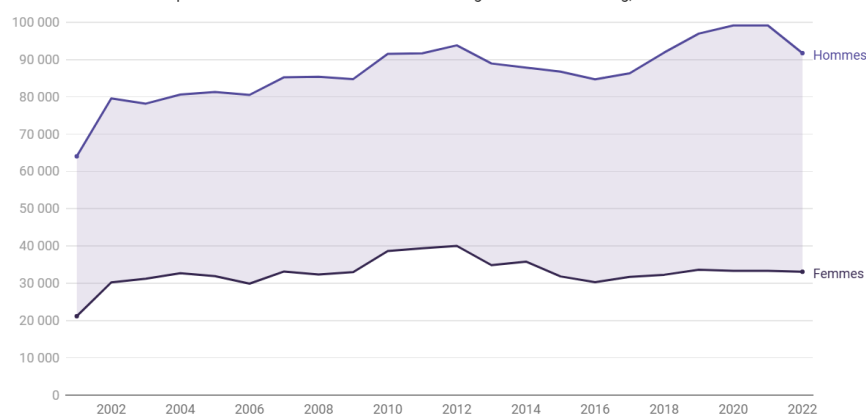
- o « Les clichés semblent avoir encore la dent dure dans le sport. »
- o « les postes à responsabilité des fédérations sont eux-mêmes occupés en majorité par des hommes. »

« Malgré une évolution du nombre de femmes inscrites dans les fédérations ces vingt dernières années, l'écart ne s'est pas resserré entre les hommes et les femmes.

Bien sûr, la présence des femmes varie selon les sports pratiqués. Mais, sur les 55 fédérations agréées par le ministère des Sports, seulement trois comptent une majorité de femmes. Il s'agit de l'équitation, de la gymnastique et des sports de glace. »

Peu de femmes inscrites en clubs sportifs

Évolution du nombre de personnes licenciées dans les fédérations agréées au Luxembourg, de 2001 à 2022.



Graphique: Virgule.lu • Source: Ministère des Sports

4. Education

Il est intéressant de constater que les femmes présentent une participation à la formation et à l'obtention de diplômes équivalente, voire parfois supérieure, à celle des hommes.

Plus chiffres et graphs ici

<https://observatoire-egalite.lu/education/5-1-participation-a-leducation-et-a-la-formation/>

